

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00048

Numéro SIREN : 342 027 737

Nom ou dénomination : JOLIVET DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 24

2050 - Bilan Actif

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Les Franches 18300 SANCERRE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 3 4 2 0 2 7 7 3 7 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice clos le, 31/10/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AR	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		9 312	5 277
Avances et acomptes		AV	AW
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AX	AY
Autres participations		CS	CT
Créances rattachées à des participations		CU	CV
Autres titres immobilisés		BB	BC
Prêts		BD	BE
Autres immobilisations financières*		BF	BG
		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		2 343 152	5 277
En cours de production de biens		BL	BM
En cours de production de services		BN	BO
Produits intermédiaires et finis		BP	BQ
Marchandises		BR	BS
Avances et acomptes versés sur commandes		BT	BU
Clients et comptes rattachés (3)*		BV	BW
Autres créances (3)		BX	BY
Capital souscrit et appelé, non versé		BZ	CA
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CB	CC
Disponibilités		CD	CE
Charges constatées d'avance (3)*		CF	CG
TOTAL (III)		CH	CI
Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)		548 380	2 379
Primes de remboursement des obligations (V)		CJ	CK
Ecart de conversion actif*		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	5 277
Classe de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :	Créances :
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		CP	CR

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL JOLIVET DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 615 000...)	DA	615 000		
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 125		
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
		Réserve légale (3)	DD	10 422		
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	50 676		
		Report à nouveau	DH	396		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI 21 696		
		Subventions d'investissement	DJ			
		Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	709 316		
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM			
		Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP			
		Provisions pour charges	DQ	80 000		
		TOTAL (III)	DR	80 000		
DETTE (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS			
		Autres emprunts obligataires	DT			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 783		
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 443		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	29 000		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	279 474		
		Dettes fiscales et sociales	DY	263 259		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
		Autres dettes	EA	1 508 976		
Compte régulier		Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	2 096 938		
		Ecarts de conversion passif*	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 886 254		
RENOVIS		(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EB			
		(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
		(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 067 937		
		(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 783		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL JOLIVET DIFFUSION		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA 269 280	FB	FC 269 280
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG 621 431	FH	FI 621 431
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 890 712	FK	FL 890 712
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 38 375
	Autres produits (1) (11)			FQ 15 687
	Total des produits d'exploitation (2) (1)			PR 944 775
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			PS 255 209
	Variation de stock (marchandises)*			FT 8 163
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			EV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 279 456
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 35 245
	Salaires et traitements*			FY 266 996
	Charges sociales (10)			FZ 103 094
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA 2 169
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
		Autres charges (12)		GD
		Total des charges d'exploitation (4) (11)		GE 24 918
				GF 975 254
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG (30 479)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH
	Perte supportée ou bénéfice transférée*			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI 14 634
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 18 182
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Définitions positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP 32 816
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GO
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 10 090
	Définitions négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU 10 090
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV 22 725
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW (7 753)

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Charges et produits antérieurs

EURL JOLIVET DIFFUSION

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature
Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la classe fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la classe fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transférée				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4		COMpte de RÉsultat de l'Exercice (suite)		DGFIP N° 2053 2019	
Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)					
Désignation de l'entreprise EURL JOLIVET DIFFUSION				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA 32 970	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB 4 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 36 970	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE 1 918	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF 4 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 5 918	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI 31 052	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ	
Impôts sur les bénéfices *				XK 1 602	
				TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
				TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *			HP 14 625
		– Crédit-bail immobilier			HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)			RD
	(9)	Dont transferts de charges			AI 37 673
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3 15 000	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4 24 000	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles 1 918	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			4 000		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				32 970	
Produits des cessions d'éléments d'actif				4 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
	Charges antérieures			Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Comptes annuels // 2019

Période du 01/11/2018 au 31/10/2019

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL JOLIVET DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019, dont le total est de 2 886 255 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 696 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 631 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio n	Diminutio n	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	151 568	160 000		311 568
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	151 568	160 000		311 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 415			6 415
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731	1 166		2 897
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 146	1 166		9 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 153 239	869 034		2 022 273
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000
Immobilisations financières	1 157 239	869 034	4 000	2 022 273
ACTIF IMMOBILISE	1 316 952	1 030 200	4 000	2 343 153

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 377	2 138		3 516
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731	31		1 762
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 108	2 170		5 278
ACTIF IMMOBILISE	3 108	2 170		5 278



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 393 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	29 283		29 283
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	299 890	299 890	
Autres	61 865	61 865	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 379	2 379	
Total	393 417	364 134	29 283
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	182 156
Divers - produits à recevoir	20 293
Total	202 450



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 614 999,69 euros décomposé en 38 437 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	80 000				80 000
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	80 000				80 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 067 937 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 784	11 784		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 475	279 475		
Dettes fiscales et sociales	263 259	263 259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 513 420	1 513 420		
Produits constatés d'avance				
Total	2 067 937	2 067 937		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 444			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 444 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	48 849
FOURNIS.FACT NON PARVENUES	42 081
Dettes provis. pr congés à payer	25 957
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	9 996
TAXE D APPRENTISSAGE	1 424
FORMATION CONTINUE	1 241
ETAT - CAP TAXE VEHICULES SOCIETES	9 989
ETAT - CHARGES A PAYER	5 254
CREDITEURS DIV.CHARG.A PAY.	9 403
Total	154 194

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 228		
CREDIT BAIL MOBILIER AVANCE	1 151		
Total	2 379		



Faits caractéristiques



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus COVID 19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Dans ce contexte, notre société poursuit cependant son activité, en mettant en place du travail à distance et/ou de l'activité partielle et en demandant le report de certaines échéances financières. L'impact sur notre chiffre d'affaires 2020 sur cette période est difficile à estimer et dépendra d'une prolongation des mesures de confinement. Nous n'avons cependant pas encore assez de recul pour connaître toutes les retombées économiques que cela aura sur notre société.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	43 205
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	43 205
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La SARL JD est caution d'un prêt bancaire auprès de la caisse d'épargne ainsi que d'un prêt auprès de la Banque Populaire souscrit par la SAS Pascal JOLIVET

La SARL JD est caution d'un prêt bancaire auprès de la caisse d'épargne souscrit par la SARL Le Fait de Roy

Il a été constitué au 31 octobre 2017 une provision pour impôt de 20 000 € puis au 31 octobre 2018 une provision pour impôt de 60 000 € soit une provision totale de 80 000 €. Celle provision a été réalisée afin de couvrir un risque en lien avec le contrôle fiscal en cours dans le groupe.



Autres informations

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 43 205 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

JOLIVET DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 615 000 Euros
Siège social : Les Franches – Route de Chavignol
18300 SANCERRE

RCS : 342 027 737 RCS BOURGES
SIRET : 342 027 737 00028

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019)

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

* Réserve Légale :	1 084,82 Euros
* Réserve Ordinaire :	20 611,55 Euros
<hr/>	
21 696,37 Euros	

L'Associé Unique décide d'apurer le poste « Report à nouveau » s'élevant à la somme de 396,21 Euros en suite de cette affectation par compensation à du concurrence sur le poste « Autres réserves » dont le solde s'élèvera à la somme de 51 072,35 Euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR PART	REVENU PAR PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 2° à 4° du CGI (personnes physiques)	REVENU PAR PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (personnes morales)
31/10/2016	NEANT	-	-
31/10/2017	3,12 € (soit un montant global de 120 000 €)		
31/10/2018	NEANT	-	-

L'Associé Unique rappelle qu'au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2018, il a été décidé de procéder à une distribution de dividendes prélevée sur le compte « Autres réserves » à hauteur de 140 000 Euros. Le dividende a été éligible à concurrence de 140 000 Euros à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts et soumis au prélèvement à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code.

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

* Réserve Légale : 1 084,82 Euros
* Réserve Ordinaire : 20 611,55 Euros

21 696,37 Euros

L'Associé Unique décide d'apurer le poste « Report à nouveau » s'élevant à la somme de 396,21 Euros en suite de cette affectation par compensation à du concurrence sur le poste « Autres réserves » dont le solde s'élèvera à la somme de 51 072,35 Euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

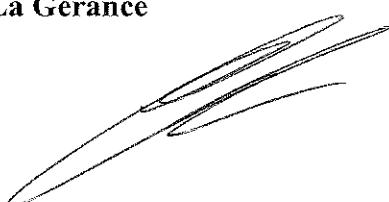
EXERCICES	DIVIDENDE PAR PART	REVENU PAR PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 2 ^o à 4 ^o du CGI (personnes physiques)	REVENU PAR PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (personnes morales)
31/10/2016	NEANT	-	-
31/10/2017	3,12 €	3,12 € (soit un montant global de 120 000 €)	-
31/10/2018	NEANT	-	-

L'Associé Unique rappelle qu'au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2018, il a été décidé de procéder à une distribution de dividendes prélevée sur le compte « Autres réserves » à hauteur de 140 000 Euros. Le dividende a été éligible à concurrence de 140 000 Euros à l'abattement édicté par l'article 158-3-2^o à 4^o du Code Général des Impôts et soumis au prélèvement à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

La Gérance

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



JOLIVET DIFFUSION

EURL au capital de 615 000 €

Les Franches
Route de Chavignol
18300 SANCERRE

RCS : 342 027 737

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/10/2019

Informatique, Formation, Gestion de patrimoine, Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes, Juridique, Social, Fiscal.

secac@generation-conseil.fr
9 rue Georges Berger
75017 Paris

SECAC

04 26 78 22 30



N° TVA intracommunautaire : FR89378277263
SAS au capital de : 12000 €
Code NAF : 6920Z
Siret : 37827726300026 - RCS. : 378277263

EURL JOLIVET DIFFUSION

Les Franches
Route de Chavignol

18300 SANCERRE

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la EURL JOLIVET DIFFUSION relatifs à l'exercice clos le 31/10/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Total bilan : 2 886 255€

Chiffre d'affaires : 890 712 €

Résultat (bénéfice) : 21 696 €

Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant le 14/02/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Informatique, Formation, Gestion de patrimoine, Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes, Juridique, Social, Fiscal.

SECAC

secac@generation-conseil.fr
9 rue Georges Berger
75017 Paris

04 26 78 22 30

N° TVA intracommunautaire : FR89378277263
SAS au capital de : 12000 €
Code NAF : 6920Z
Siret : 37827726300026 - RCS. : 378277263

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture» de l'annexe aux comptes concernant les impacts du COVID-19 sur les comptes de la période.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Informatique, Formation, Gestion de patrimoine, Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes, Juridique, Social, Fiscal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Informatique, Formation, Gestion de patrimoine, Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes, Juridique, Social, Fiscal.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2020

Pour la SAS SECAC

Robert RESPLANDY

Informatique, Formation, Gestion de patrimoine, Expertise-Comptable, Commissariat aux comptes, Juridique, Social, Fiscal.

secac@génération-conseil.fr
9 rue Georges Berger
75017 Paris

SECAC

04 26 78 22 30



N° TVA intracommunautaire : FR89378277263
SAS au capital de : 12000 €
Code NAF : 6920Z
Siret : 37827726300026 - RCS. : 378277263

Bilan abrégé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/10/19	Net au 31/10/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	311 567,68		311 567,68	151 567,68
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	9 312,07	5 277,99	4 034,08	5 037,43
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 022 272,84		2 022 272,84	1 153 238,84
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				4 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 343 152,59	5 277,99	2 337 874,60	1 313 843,95
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	173 164,94		173 164,94	181 328,35
Créances				
Clients et comptes rattachés	299 889,63		299 889,63	274 308,32
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	7 053,00		7 053,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	34 518,13		34 518,13	28 505,14
Autres créances	20 293,41		20 293,41	2 996,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 081,59		11 081,59	
Charges constatées d'avance	2 379,48		2 379,48	5 265,19
TOTAL ACTIF CIRCULANT	548 380,18		548 380,18	492 403,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 891 532,77	5 277,99	2 886 254,78	1 806 246,95

Bilan abrégé

	Net au 31/10/19	Net au 31/10/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	615 000,00	615 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 125,00	11 125,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 422,63	7 850,20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	50 676,14	1 800,00
Report à nouveau	396,21	396,21
Résultat de l'exercice	21 696,37	51 448,57
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	709 316,35	687 619,98
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	80 000,00	80 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 000,00	80 000,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	11 783,57	43 504,94
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 783,57	43 504,94
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 443,67	9 839,43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 000,98	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 474,63	209 908,30
<i>Personnel</i>	25 957,13	16 634,10
<i>Organismes sociaux</i>	23 362,27	52 776,34
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		23 260,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	191 208,29	137 341,94
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	22 731,67	22 294,91
Dettes fiscales et sociales	263 259,36	252 307,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 508 976,22	523 067,01
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 096 938,43	1 038 626,97
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 886 254,78	1 806 246,95

Compte de Résultat abrégé

	du 01/11/18 au 31/10/19 12 mois	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	269 280,66	362 941,99	-93 661,33	-25,81
Production vendue	621 431,44	695 822,79	-74 391,35	-10,69
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	54 062,92	3 486,25	50 576,67	NS
Total	944 775,02	1 062 251,03	-117 476,01	-11,06
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	255 209,24	352 107,18	-96 897,94	-27,52
Variation de stock (m/ses)	8 163,41	-34 771,96	42 935,37	-123,48
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	279 456,56	281 184,03	-1 727,47	-0,61
Total	542 829,21	598 519,25	-55 690,04	-9,30
MARGE SUR M/SES & MAT	401 945,81	463 731,78	-61 785,97	-13,32
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	35 245,32	14 492,70	20 752,62	143,19
Salaires et Traitements	266 996,58	188 370,28	78 626,30	41,74
Charges sociales	103 094,90	66 755,96	36 338,94	54,44
Amortissements et provisions	2 169,59	1 377,40	792,19	57,51
Autres charges	24 918,61	36 526,16	-11 607,55	-31,78
Total	432 425,00	307 522,50	124 902,50	40,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	-30 479,19	156 209,28	-186 688,47	-119,51
Produits financiers	32 816,00	14 649,00	18 167,00	124,02
Charges financières	10 090,44	1 065,71	9 024,73	846,83
Résultat financier	22 725,56	13 583,29	9 142,27	67,31
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-7 753,63	169 792,57	-177 546,20	-104,57
Produits exceptionnels	36 970,00		36 970,00	
Charges exceptionnelles	5 918,00	11 128,00	-5 210,00	-46,82
Résultat exceptionnel	31 052,00	-11 128,00	42 180,00	-379,04
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	1 602,00	107 216,00	-105 614,00	-98,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 696,37	51 448,57	-29 752,20	-57,83

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL JOLIVET DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019, dont le total est de 2 886 255 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 696 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 631 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	151 568	160 000		311 568
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	151 568	160 000		311 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 415			6 415
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731	1 166		2 897
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 146	1 166		9 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 153 239	869 034		2 022 273
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 000		4 000	
Immobilisations financières	1 157 239	869 034	4 000	2 022 273
ACTIF IMMOBILISE	1 316 952	1 030 200	4 000	2 343 153

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 377	2 138		3 516
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 731	31		1 762
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 108	2 170		5 278
ACTIF IMMOBILISE	3 108	2 170		5 278

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 393 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	29 283		29 283
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	299 890	299 890	
Autres	61 865	61 865	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 379	2 379	
Total	393 417	364 134	29 283
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	182 156
Divers - produits à recevoir	20 293
Total	202 450

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 614 999,69 euros décomposé en 38 437 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	80 000				80 000
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	80 000				80 000

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 067 937 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 784		11 784	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 475		279 475	
Dettes fiscales et sociales	263 259		263 259	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 513 420		1 513 420	
Produits constatés d'avance				
Total	2 067 937		2 067 937	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 444			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 444 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	48 849
FOURNIS.FACT NON PARVENUES	42 081
Dettes provis. pr congés à payer	25 957
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	9 996
TAXE D APPRENTISSAGE	1 424
FORMATION CONTINUE	1 241
ETAT - CAP TAXE VEHICULES SOCIETES	9 989
ETAT - CHARGES A PAYER	5 254
CREDITEURS DIV.CHARG.A PAY.	9 403
Total	154 194

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 228		
CREDIT BAIL MOBILIER AVANCE	1 151		
Total	2 379		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus COVID 19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Dans ce contexte, notre société poursuit cependant son activité, en mettant en place du travail à distance et/ou de l'activité partielle et en demandant le report de certaines échéances financières. L'impact sur notre chiffre d'affaires 2020 sur cette période est difficile à estimer et dépendra d'une prolongation des mesures de confinement. Nous n'avons cependant pas encore assez de recul pour connaître toutes les retombées économiques que cela aura sur notre société.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	43 205
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	43 205
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La SARL JD est caution d'un prêt bancaire auprès de la caisse d'épargne ainsi que d'un prêt auprès de la Banque Populaire souscrit par la SAS Pascal JOLIVET

La SARL JD est caution d'un prêt bancaire auprès de la caisse d'épargne souscrit par la SARL Le Fait de Roy

Il a été constitué au 31 octobre 2017 une provision pour impôt de 20 000 € puis au 31 octobre 2018 une provision pour impôt de 60 000 € soit une provision totale de 80 000 €. Celle provision a été réalisée afin de couvrir un risque en lien avec le contrôle fiscal en cours dans le groupe.

Autres informations

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 43 205 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.